

PROCES-VERBAL
Du CONSEIL MUNICIPAL
du 10 septembre 2009

ETAIENT PRESENTS :

MM. BERNIER, MAINGRET, Mme JARRY, MM., ROBIN (arrivé à 19h50), Mme LE FEVRE, MM. FAGNON, BONIN, Mmes CONTE, PILLOT, TALLIER, MM. BERNARD, COTHOUIS, Mmes FERCHAUD, MENARD, M. COTILLEAU, Mme ARBOIREAU, M. BEALU, Mme RUAULT (arrivée à 18h50), MM. CHARRIER Y., BROCHARD, CHARRIER M. (arrivé à 18h50), Mme DUBRAY, MM. MOREAU (arrivé à 18h45), PALLUAUD, GIRET, MERCERON, Mme DUFAURET, MM. DUFES, PANNETIER, Mme HENNON, M. BUREAU.

ABSENT/EXCUSÉ : MM. BOURREAU, GOULEAU

POUVOIRS : M. BOURREAU à M. BONIN, M. GOULEAU à M. CHARRIER Y.

Secrétaire de Séance : Emmanuel COTILLEAU assisté des services de la Ville sous couvert du Directeur Général des Services.

Assistaient également : MM. LEGRAND, GROLLEAU, Mme CHESSERON.

❧

Constatant que le quorum de l'assemblée est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

❧

Le procès verbal du 2 juillet 2009 est approuvé à l'unanimité.

❧

Selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la délibération du 3 avril 2008 (cf. document joint en annexe).

Robert BONIN explique que la ville a un parc de véhicules important. Ces véhicules parcourent une faible distance mais sont pour la plupart usagés . Aujourd'hui , compte tenu des rabais importants des fournisseurs et primes de reprise consenties, il était opportun de faire l'acquisition de véhicules neufs. Par ailleurs ces véhicules consomment moins de carburants et rejettent moins de CO² que les précédents. Il précise que lors d'un prochain bureau, le principe du renouvellement régulier des véhicules sera discuté.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité a également pris un engagement d'achat auprès d'Heuliez de 5 véhicules électriques.

Monsieur le Maire précise que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain.

Monsieur le Maire propose trois additifs à l'ordre du jour :

- Additif n°1: Demande de subvention auprès de la Région Poitou-Charentes – Journées régionales de l'arbre et de la haie 2009
- Additif n° 2 : Construction de deux maisons de quartiers – demande de subventions
- Additif n°3 : acquisition de terrains sis à la folie de Saint-Porchaire appartenant aux consorts Keller

Le conseil municipal donne son accord.

FINANCES et ECONOMIE

- BUDGETS ET DIVERS -

Décision Modificative n°4

(Voir document annexé).

Monsieur le Maire présente la décision modificative n° 4 qui correspond à des ajustements budgétaires. Dans cette DM, apparaissent notamment des sommes importantes relatives à des travaux dans les écoles.

Selon Jean-Pierre DUFES et Emmanuelle MENARD, la rentrée scolaire s'est bien déroulée excepté quelques soucis comme le séchage des mains. L'inspection académique avait demandé aux écoles de retirer les torchons afin de limiter les contaminations dans le cadre de la grippe A. Le séchage grâce à des papiers a été préconisé.

Monsieur le Maire s'étonne des proportions données à la grippe H1 N1 et aux contraintes imposées aux collectivités comme l'achat de masques. Il précise que 18 000 masques ont tout de même été achetés mais que pour le séchage des mains, les torchons étant utilisés par des enfants ayant les mains propres, il préfère qu'il soit changé trois fois par jour. Il ajoute que la contamination se fait par de multiples autres facteurs et il rappelle que le papier utilisé dans les distributeurs n'est pas recyclable.

Par ailleurs, il n'y a pas eu de fermeture ni d'ouverture de classes.

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

Subventions exceptionnelles

- Association **CLUB AGILITY de NOIRTERRE** **150 €**
(aide à la création du club)

Jean François MOREAU présente ce nouveau club ouvert depuis le 2 septembre, qui compte une dizaine d'adhérents et 3 formateurs. Un terrain de 5 000 m² a été mis à disposition à proximité du stade de foot. Il s'agit d'une deuxième association de ce type sur le territoire mais à priori, elle ne devrait pas attirer les mêmes membres. Il est précisé qu'il s'agit d'une subvention de démarrage.

- Association **POTERIE DE SAINT-PORCHAIRE** **1 099 €**
(suite à l'arrêt de travail de Jean-Marie COURT de janvier 2009 à mai 2009)

Jean Marie COURT est un agent de la ville mis à disposition de la poterie de St Porchaire à hauteur de 25 h 50 par semaine. Il a été en arrêt de travail d'août 2008 à mai 2009. Afin de faire face à son remplacement, l'association la Poterie a perçu de la commune une première subvention de 1184 € pour la période allant d'août 2008 à janvier 2009. Elle sollicite une nouvelle subvention pour la période allant de janvier à mai 2009.

Monsieur le maire précise qu'à l'instar des associations sportives, la ville souhaite mettre fin aux mises à disposition d'agents communaux dans les associations.

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

Convention financière avec l'Etat pour la coopération décentralisée avec KPALIME au Togo

Pascale LE FEVRE présente la convention à passer avec l'Etat pour les actions de développement conduites à KPALIME au TOGO par l'Association BRESSUIRE-KPALIME (appui institutionnel, assainissement, aide à la subsistance, plan de développement adduction d'eau).

Cette convention détermine la répartition financière des actions. Ainsi, sur un total de 53 400 €, la participation de la commune est de 10 500 €, répartie comme suit :

→ subvention 2008 :	4 000 €
→ subvention 2009 :	4 000 €
→ subvention exceptionnelle 2009 :	500 €
→ valorisation services administratifs :	2 000 €

L'ensemble des subventions étant attribué, il n'y a pas d'engagement financier complémentaire de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que cet engagement équivaut à une aide de l'Etat et à celle d'autres financeurs. La commune encaisse l'ensemble des recettes et les reverse ensuite à l'association. Il s'agit d'un projet pluriannuel de façon à avoir un projet plus conséquent et plus global.

Erik BERNARD souhaite connaître les modalités de suivi du chantier et des actions.

Pascale LE FÈVRE précise que le Ministère des affaires étrangères impose un suivi, des comptes rendus afin d'assurer la pérennité de ses financements.

Monsieur le Maire ajoute que l'association est très vigilante sur ce suivi. Il précise qu'afin d'avoir des actions plus cohérentes au Togo, elle est chapeauté par une association départementale présidée par M. Norbert BEALU.

Monsieur le Maire indique quelques actions réalisées jusqu'ici : collecte des ordures, soutien à un développeur qui sert d'intermédiaire entre la commune de Kpalimé et les financeurs.

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

Demande de subvention auprès de la Région Poitou-Charentes : journées régionales de l'arbre et de la haie 2009

Christian GIRET présente le dossier. La Région Poitou-Charentes a lancé un appel à projet « Journées régionales de l'arbre et de la haie » destiné aux collectivités qui ont des projets de plantations et d'animations autour des plantations.

La Région accompagne les projets retenus à hauteur de 80 %.

Le projet présenté dans le cadre de la présente demande de subvention concerne Saint-Sauveur-de Givre-en-Mai. Il s'agit d'une prairie humide et naturelle traversée par un sentier.

Le projet concerne 262 m linéaires de plantations et des animations avec les scolaires de St Sauveur.

Le montant du projet s'élève à 1 401,60 €.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide :

- de **SOLLICITER** auprès de la Région Poitou-Charentes une subvention de 80 % dans le cadre de l'appel à projet « Journées régionales de l'arbre et de la haie »
- de **DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour établir et signer tout acte se rapportant au dossier.

Construction de 2 maisons de quartier : demande de subventions

La Ville envisage la construction de 2 maisons de quartier, situées rue de Malabry et rue du Pont d'Ouit, pour un montant de 250 000 € HT hors honoraires.

Pour la réalisation de ces équipements, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès du Conseil Général et de la CAF, au titre du développement social, les Amitiés de Malabry étant appelés à utiliser une de ces maisons, et auprès du Conseil Général et du Conseil Régional au titre des économies d'énergies (construction bois, isolation renforcée...).

Monsieur le Maire explicite le projet :

- l'une pour le quartier de Malabry sera implantée rue de la Baritauderie et servira notamment pour les amitiés de Malabry
- l'autre pour le quartier de Bellefeuille sera implantée à l'entrée du cimetière de Pont d'Ouit. Elle

permettra aux familles de se réunir lors des inhumations.

Il s'agit de deux maisons à ossature bois, réalisées avec des équipements écologiques (pompes à chaleur, panneaux solaires).

Ces deux bâtiments comporteront, sur une surface utile de 120 m² :

- une salle d'activités de 78 m² séparable, par une cloison mobile, en une salle de 24 m² et une salle de 54 m² avec coin cuisine,
- un bureau (pouvant être utilisé comme petite salle d'activités),
- une entrée, des sanitaires (accessibles aux handicapés),
- des rangements et une réserve pour la cuisine.

Erik BERNARD attire l'attention sur la nécessité de réaliser des équipements dont l'architecture est proche du bâti traditionnel.

Monsieur le Maire précise que le bois des deux maisons sera peint et qu'elles auront des toitures traditionnelles pour s'intégrer au mieux avec les habitations voisines.

Erik BERNARD s'interroge également sur le bardage du local à proximité de la chapelle St Cyprien.

Robert BONIN explique que ce local a une vocation technique. Le bois aujourd'hui apparent sera ensuite habillé de zinc. C'est un choix architectural discutable mais validé lors de la présentation par l'architecte.

Il ajoute par ailleurs que la population est invitée à visiter la Chapelle St Cyprien lors des journées du patrimoine.

Monsieur le Maire précise que l'actuelle maison utilisée dans le cadre des amitiés de Malabry sera vendue.

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

Rapport d'activités 2008 sur le prix et la qualité de service public d'élimination des déchets – compétence gérée par le SVL – Avis du Conseil Municipal

Jean François MOREAU présente le rapport.

Il rappelle les 3 compétences du Syndicat du Val de Loire : l'eau potable, l'assainissement et les déchets. Il précise que la Commune de Bressuire n'adhère qu'aux compétences déchets et Eau potable.

Au niveau des déchets , les missions du SVL concernent :

- la collecte ordures ménagères
- la collecte sélective en porte à porte et apport volontaire
- la gestion des déchetteries
- la gestion du centre de tri des déchets recyclables
- le transfert et le transports des déchets non valorisés
- le traitement des déchets non valorisés
- la production et la distribution d'énergie à partir d'une chaudière Bois.

Le budget de fonctionnement est de 5,9 M€ HT et cette mission concerne 65 346 habitants.

Evolution des ordures ménagères :

Pour l'année 2008, 12 489 tonnes ont été collectées, soit une baisse de 1,77 % par rapport à 2007. La baisse est plus significative sur Coeur du Bocage que sur les autres Communautés de communes.

Cette baisse pourrait s'expliquer par le contexte économique plus difficile qui a peut-être incité les habitants à moins consommer.

Monsieur le Maire estime que la baisse peut également être liée à la mise en place de la collecte de déchets fermentescibles sur les collèges et lycées.

Guy MAINGRET précise que la baisse n'est pas conjoncturelle mais structurelle. On constate une évolution des consommations.

Jean François MOREAU précise que le Grenelle 1 fixe comme objectif de baisser de 7 % la production des déchets d'ici 5 ans et ajoute que compte tenu des chiffres déjà bons du SLV (198

kilos de déchets produits par habitant dans le bocage contre 300 kilos en moyenne au niveau national), cet objectif sera difficile à atteindre.

Organisation de la collecte :

Elle est réalisée depuis le 1er janvier 2009 par la société Brangeon Environnement qui parcourt 95 500 km par an.

Les déchetteries :

En 2008, les déchetteries du SVL ont reçu 208 490 visiteurs contre 222 315 en 2007. Cette baisse peut s'expliquer par la pluviométrie moins importante, et donc des tontes de pelouses moins nombreuses. Cette baisse de la fréquentation s'accompagne par une baisse des tonnages recueillis .

Le taux de valorisation des déchets réceptionnés en déchetterie est de 80,6%. Jean François MOREAU détaille la destination des déchets recyclés.

Les collectes sélectives :

En 2008, le SVL a collecté 4 040 tonnes de déchets recyclables sur les points propres contre 4 068 en 2007 (soit - 0,7%). Le taux de refus sur les emballages est en hausse et passe à 19,9% (erreur de tri par l'habitant au niveau des points propres). Ces erreurs coûtent des sommes importantes à la collectivité.

La collecte sélective en porte à porte

Elle concerne Bressuire, Terves et Saint Sauveur. Le passage des bacs bleus et jaunes au container a permis une augmentation de la collecte de 70%.

La collecte sélective des biodéchets

Cette collecte a été mise en place sur 6 établissements. Il s'agit de 63 tonnes qui sont détournées et qui ne partent plus en enfouissement.

Le budget Déchets

Il s'élève en fonctionnement à 5 591 792 €. Les principales recettes sont les recettes des clients extérieurs au centre de tri, la participation des communautés de communes au tri et aux ordures ménagères. Les principales dépenses sont les suivantes : le paiement au SMITED pour le traitement des déchets résiduels, les dépenses en personnel et les prestations au groupe Brangeon et aux ateliers du Bocage.

Monsieur le Maire précise que la tonne de déchets triés coûte 9 fois moins chère qu'une tonne de déchets enfouis. Le prix de la tonne enfouie est, quant à lui de plus en plus cher.

Une enquête Ipsos sera menée afin d'optimiser la collecte et le fonctionnement des déchetteries auprès de 600 habitants.

Michel CHARRIER alerte sur les incivilités des habitants par rapport aux points propres (dépôts d'encombrants, de gros cartons...).

Monsieur le Maire indique qu'une solution est à rechercher. La suppression des habillages ne change rien. Il faudrait pouvoir sanctionner .

Il est probable que les points de regroupements d'ordures ménagères soient supprimés bientôt dans les bourgs.

Erik BERNARD propose de mettre en place une communication dissuasive.

Monsieur le Maire reste prudent sur cette proposition même si l'exemplarité pourrait être bonne conseillère.

Le problème reste difficile à résoudre car les personnes qui commettent ces incivilités sont des gens du territoire à qui le service de ramassage est offert et qui polluent tout de même.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté.

Rapport d'activités 2008 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – compétence gérée par le SVL – Avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente le document dont les principaux éléments sont les suivants :

Le SVL est compétent pour la gestion et la distribution de l'eau potable. L'eau consommée par le SVL vient des usines de la Loire, des sources de Ligaine et du barrage du Cébron.

La consommation d'eau est de moins en moins importante au fur et à mesure des années. Cet abaissement des consommations pose des problèmes car il existe, pour les structures, des frais

fixes liés au personnel et aux achats d'eau notamment.

Le nombre de clients est en augmentation (1,7%), il s'agit de nouveaux habitants.

Les volumes achetés par le SVL auprès des syndicats extérieurs ont progressé entre 2007 et 2008 (+ 0,9%) (mais sont en diminution de 6,3% entre 2004 et 2008).

Le rendement du réseau est très bon, sur 100m² d'eau produits, 87 sont vendus.

On constate une augmentation de la consommation des petits consommateurs et des très gros consommateurs (usines agro alimentaires – gelavi) alors que les consommateurs moyens ont une consommation en baisse.

Le réseau de distribution a été étendu de 15 kms et renouvelé sur 22,5 kms. Il est aujourd'hui de 2 339 kms.

On constate que le nombre d'abonnés par canton a un lien direct avec les permis de construire (Bressuire, Mauléon, Moncoutant en tête).

Concernant la qualité de l'eau, il n'y a pas de problèmes particuliers. Deux alertes relatives aux analyses physico-chimiques ont eu lieu mais elles sont restées sans conséquence pour le réseau.

La facturation évolue pour faire face aux frais fixes de la collectivité (personnel, achats d'eaux), une augmentation de l'abonnement est nécessaire.

La redevance pollution domestique perçue par l'agence de l'eau revenait autrefois aux collectivités en budget de fonctionnement de l'assainissement par la prime pour épuration lorsque la station fonctionnait bien. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas et cela a une incidence importante sur les indicateurs financiers.

Le budget de l'eau potable est de 8 246 000 €. Le SVL n'est pas producteur d'eau potable car il ne dispose pas de ressource en eau de qualité et de quantité suffisante sur son territoire.

Michel Charrier interroge sur des sources possibles d'eau dans le bocage. Des recherches sont en cours sur le canton de St Varent.

La recherche d'autres ressources en eau est possible et pas nécessairement très onéreuse. En revanche, comme la quantité ne serait pas suffisante et qu'il faudrait continuer à acheter de l'eau dans les barrages dont les frais fixes sont très importants, cela ne serait pas rentable. Moins on achète d'eau au barrage du Cébron, et plus le coût explose. L'équilibre global est difficile à trouver.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté.

TRAVAUX et EQUIPEMENTS

Commune de Bressuire – Implantation de deux panneaux d'information à images vidéos

La Ville de Bressuire envisage d'installer en Centre-Ville de Bressuire 2 panneaux vidéos d'information.

Ces panneaux de 2 et 4 m² seront implantés :

- place de l'Hôtel de Ville (à la place du panneau d'information municipale existant), dimension 2 ou 4 m²
- rond-point de Leixlip (au niveau du parking du collège Supervielle), dimension 4,3 m²

Ces panneaux sont financés et entretenus par la société Cocktail Vision (coût d'un panneau : environ 100 000 € HT), celle-ci assurant la commercialisation des spots vidéos diffusés sur les panneaux conformément aux réglementations en vigueur.

De plus, le bénéficiaire s'engage à réaliser et diffuser des spots d'informations municipales de 10 secondes à raison de 30 spots par an avec un minimum de 1 passage toutes les 100 secondes, en contrepartie de l'exonération de la « taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes ».

Emmanuelle MENARD souhaite savoir si les associations pourront continuer à inscrire leurs manifestations comme elles le faisaient sur les panneaux lumineux. Monsieur le Maire précise que ces informations passeront sur le temps imparti à la ville et que le panneau lumineux en bas de la grand rue sera conservé.

Bruno COTHOUIS regrette que la ville ne puisse faire réaliser que 30 spots.

Monsieur le Maire précise que des informations linéaires pourront s'ajouter à ces spots et que sur une journée cela représente l'équivalent de 2 heures et demie.

Robert BONIN indique que la collectivité aura toujours la possibilité de racheter d'autres spots si nécessaire.

Erik BERNARD souhaite connaître le temps dédié à la collectivité. Il est indiqué que cela représente 10%.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide de :

- PASSER une convention de mise à disposition et de maintenance de deux panneaux vidéos d'informations municipales avec exploitation publicitaire avec la société Cocktail vision pour une durée de 10 ans.

Commune de Bressuire – Dénomination de voies lotissement du Chemin Vert

Pascale LE FEVRE rappelle que la société Eurivim, lotisseur a sollicité le Bureau Municipal afin que soient dénommées les voies du lotissement du Chemin vert, Quartier de Saint Porchaire (2 rues et 4 allées).

Lors du Bureau Municipal du 8 juin dernier, il a été proposé de se rapprocher de l'Association de la Poterie afin qu'elle fasse des propositions de dénomination en rapport avec le thème de la poterie. Pascale LE FEVRE remercie l'association pour ses recherches.

Sur proposition du Bureau Municipal, il est proposé les dénominations suivantes :

- Rue Bernard PALISSY
- Allée du RAKU
- Allée du KAOLIN
- Rue des EMAILLEURS
- Allée de la BARBOTINE
- Allée des TOURNEURS

ainsi qu'elles apparaissent sur le plan joint. Par rapport au plan d'origine, le Conseil Municipal a souhaité inverser l'allée du RAKU et l'allée des Tourneurs.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide de :

- de DÉNOMMER les propositions de voies ci-dessus telles que présentées sur le plan ci-joint.

Commune de Bressuire – Réhabilitation de la tribune et des vestiaires du Stade Métayer : autorisation de signature des avenants aux marchés de travaux

Robert BONIN informe le conseil municipal que, lors de l'exécution des travaux relatifs à la réhabilitation de la tribune du stade Métayer, des modifications imprévues sont apparues nécessaires sur plusieurs lots occasionnant des avenants en plus value et en moins value.

Les lots 3 – menuiseries extérieures aluminium, 4- menuiseries intérieures bois, 9- électricité et 10- plomberie / sanitaires subissent une augmentation de plus de 5 % et ont nécessité l'avis préalable et favorable de la commission d'appel d'offres du 8 septembre 2009.

Robert BONIN détaille les modifications (tableau ci-joint)

Monsieur le Maire précise qu'afin d'assurer un meilleur confort des usagers, la tribune sera équipée de coquilles plastiques.

Les Bressuirais sont invités à aller voir l'équipement dans une quinzaine de jours.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide :

- **D'AUTORISER M. le Maire à signer lesdits avenants**
- **D'IMPUTER la dépense sur les crédits ouverts au budget.**

**Commune de Bressuire – Maison à proximité de l'ancien abattoir :
autorisation de dépôt d'un permis de démolir**

La commune est propriétaire d'une maison et d'une annexe d'une superficie totale de 304 m², situées sur la parcelle cadastrée section AB n°135, à proximité de l'ancien abattoir.

Ces bâtiments constitués de murs en moellons et couverture en tuile sont en très mauvais état et ne sont d'aucune utilité. Ils présentent des risques de chutes de pierres sur le domaine public.

Il est donc envisagé de démolir cette maison et son annexe.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide :

- d'AUTORISER M. le Maire à déposer le permis de démolir correspondant et signer tout acte relatif à ce projet.

**Commune de Bressuire – Bâtiment situé rue Denfert Rochereau : autorisation
de dépôt d'un permis de démolir**

La commune est propriétaire d'un bâtiment d'une superficie de 420 m², situé sur la parcelle cadastrée section AS n° 30 , Rue Denfert Rochereau.

Ce bâtiment ne présente pas d'utilité particulière et sa vétusté risque d'occasionner des chutes de pierres sur le domaine public.

Il est donc envisagé de démolir ce bâtiment.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide :

- d'AUTORISER M. le Maire à déposer le permis de démolir correspondant et signer tout acte relatif à ce projet.

**Commune de Bressuire – Maison située 44, rue du Péré : autorisation de
dépôt d'un permis de démolir**

La commune est propriétaire d'une maison d'une superficie de 105 m², située sur la parcelle cadastrée section AC n°262, 44 rue du Péré.

Cette maison constituée de parpaings mâchefer et d'une couverture en ardoise ne présente pas d'utilité. Sa vétusté risque d'être à l'origine de chutes de pierres sur le domaine public.

Il est donc envisagé de démolir cette maison.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide :

- **d'AUTORISER M. le Maire à déposer le permis de démolir correspondant et signer tout acte relatif à ce projet.**

Monsieur le Maire précise que ces trois dossiers sont présentés car ils permettent d'envisager le réaménagement global et cohérent du quartier allant du verger des sculpteurs au château. Cet aménagement assurerait la continuité entre la coulée verte, les abattoirs et la chapelle St Cyprien en offrant une vue dégagée sur le château et un cheminement agréable dans ces espaces qui sont de plus en plus utilisés par les Bressuirais.

La surface du bassin du Péré et les stationnements seront également travaillés. Il s'agit d'un tout début de réflexion.

Philippe ROBIN indique que l'on pourrait retrouver le caractère médiéval du quartier si on traitait la voirie différemment.

Commune de Bressuire – construction de deux maisons de quartier (Malabry et Bellefeuille – autorisation de déposer deux permis de construire

Le Maire rappelle qu'il est prévu la construction de deux maisons de quartier :

- l'une pour le quartier de Malabry qui sera implantée rue de la Baritauderie,
- l'autre pour le quartier de Bellefeuille qui sera implantée à l'entrée du cimetière de Pont d'Ouit.

Elle permettra aux familles de se réunir lors des inhumations.

La conception de ces deux maisons à ossature bois a été confiée au Cabinet GAYOUX.

Ces deux bâtiments identiques comporteront, sur une surface utile de 120 m² :

- une salle d'activités de 78 m² séparable, par une cloison mobile, en une salle de 24 m² et une salle de 54 m² avec coin cuisine,
- un bureau (pouvant être utilisé comme petite salle d'activités),
- une entrée, des sanitaires (accessibles aux handicapés),
- des rangements et une réserve pour la cuisine.

Des portes vitrées permettant d'accéder à 43 m² de terrasses .

Le budget prévisionnel pour la construction de ces deux bâtiments est de 250 000 € HT. Le dépôt des permis de construire est prévu en septembre 2009 et la construction au premier trimestre 2010.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide :

- **d'AUTORISER M. le Maire à signer les deux permis de construire.**

Commune associée de Saint-Sauveur – Dénomination de voie – Chemin de la Séguinière

Christian GIRET explique qu'afin de procéder à la numérotation des habitations situées sur le chemin rural dit « Chemin de la Séguinière » à Saint Sauveur, il convient de dénommer officiellement cette voie.

Le Bureau Municipal du 6 juillet 2009 a émis un avis favorable à la dénomination de cette voie « Chemin de la Séguinière ».

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer cette voie « Chemin de la Séguinière ».

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants**Commune associée de Saint-Sauveur – Dénomination de voie – Rue de Noirterre**

Afin de procéder à la numérotation des habitations de la voie communale n° 2 à Saint Sauveur, il convient de dénommer cette voie.

Le Bureau Municipal du 6 juillet 2009 a émis un avis favorable à la dénomination de cette voie « Rue de Noirterre » en prolongement de la voie portant déjà cette dénomination de l'autre côté de la RN 149.

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer cette voie « Rue de Noirterre » en prolongement de la voie portant déjà cette dénomination de l'autre côté de la RN 149.

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants**Commune associée de Noirterre – Aménagement du Centre Bourg : autorisation d'engagement de la procédure et signature des marchés**

Jean François MOREAU explique que la commune de Bressuire envisage de réaliser des travaux d'embellissement et d'aménagement de sécurité du centre-bourg de Noirterre.

Ce projet fait l'objet d'une dévolution en quatre lots :

- lot n° 01 : Voirie
- lot n° 02 : Eclairage public
- lot n° 03 : Aménagement paysager
- lot n° 04 : Maçonnerie

Ces travaux sont estimés par le maître d'œuvre à 604 000.00 € HT soit 722 384.00 € TTC.

Compte tenu de ce montant estimatif, la consultation sera lancée sous la forme d'une procédure adaptée en vertu des articles 26, 28, 40-IV-1 du Code des marchés Publics.

De plus, en application de la loi du 17 février 2009 et dans la mesure où les conditions impératives de recours à cette procédure le permettent (définition et étendue des besoins précisément arrêtés ainsi que connaissance du montant prévisionnel précis des travaux à engager), *une autorisation préalable d'engagement de la procédure de marchés publics correspondante ainsi que de la signature desdits marchés est sollicitée auprès de l'Assemblée délibérante.*

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide :

- **D'AUTORISER M. le Maire à engager la procédure de marchés publics, pour un montant estimatif de travaux de 604 000.00 € HT soit 722 384.00 € TTC et à signer les marchés avec les titulaires retenus.**
- **D'INSCRIRE ces dépenses sur les crédits ouverts au budget.**

Commune associée de Noirterre – Echanges de voirie avec le Conseil Général

Jean-François MOREAU explique qu'il est prévu de procéder à deux modifications de classement de voirie sur la commune associée de NOIRTERRE.

Ce transfert consiste :

- d'une part, en un échange entre la rue du Vieux Château, constituant actuellement la route départementale 148 dans le bourg de Noirterre et la rue de Noiron (actuellement partie de la voie communale n° 3). L'échange permettra d'assurer la continuité de la voie départementale via la rue de Noiron, le Conseil Général rétrocédant la rue du Vieux Château au domaine communal (qui deviendra une impasse) ;
- d'autre part, au déclassement d'une partie de la rue de Chambroutet et de la place de la Gare qui constituent actuellement une voie départementale vers le domaine communal.

Monsieur Le maire s'étonne que des travaux de voirie aient été réalisés place de la gare il y a quelques années alors qu'elle n'appartenait pas à la commune mais au CG79.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide

- d'APPROUVER les deux transferts de voirie entre la commune associée de NOIRTERRE et le Conseil Général des Deux-Sèvres pour la voie communale n° 3 rue de Noiron et la rue du Vieux Château; mais aussi la partie rue de Chambroutet et la place de la Gare sans contre partie financière.

URBANISME

Acquisition de terrains Impasse des Hardilliers et Rue de la Baritauderie appartenant au Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres

Guy MAINGRET explique que la commune a deux projets qui nécessitent l'acquisition de terrains appartenant au Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres :

D'une part, une emprise de 185 m² située impasse des Hardilliers qui permettra de créer à court terme une liaison entre l'actuelle impasse et le parking de l'hôpital et à moyen terme un nouvel accès avec la rue des Cailloux.

D'autre part, un terrain de 1.264 m² situé rue de la Baritauderie en dessous de l'hôpital de jour. Cette emprise est destinée à la construction d'une maison de quartier.

Monsieur le Maire précise que l'acquisition porte sur 1 264 m² car il est prévu un parking ainsi qu'une petite parcelle de jardinage pour les Amitiés de Malabry.

Les prix d'acquisitions sont fixés respectivement à 500 € et 10.000 €.

CADASTRE : Section AC n°367 et CD n°293

SUPERFICIE : 185 m² et 1.264 m²

PRIX : 500 € et 10.000 €

NOTAIRE : M^e GRANIER frais à la charge de la commune

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

Acquisition d'un terrain Rue de la Triche appartenant à M. et Mme Yves DEBARRE

La commune a proposé à M. et Mme Yves DEBARRE de leur acheter une bande de terrain de 57 m² qui borde la rue de la Triche.

Cette emprise permettra d'améliorer la circulation et la visibilité des véhicules au niveau du rond-point franchissable.

Le prix d'acquisition est fixé à 1 €.

CADASTRE : **Section BS n°328**

SUPERFICIE : **57 m²**

PRIX : **1 €**

NOTAIRE : **M° GRANIER frais à la charge de la commune**

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

Commune associée de Clazay – Acquisition d'un bâtiment sis Rue du Grand Logis appartenant à la SCI Saint-Sauveur

Michel CHARRIER explique qu'il a été proposé de racheter à la SCI de Saint-Sauveur un bâtiment situé rue du Grand Logis. Ces bâtiments étaient à vendre depuis plusieurs années. Trois acquéreurs se sont mis d'accord pour acheter l'ensemble. La finalité n'est pas encore décidée. Le recentrage de l'activité publique autour de la place est envisagée.

Cet ancien bâtiment agricole répond aux attentes de la collectivité et du futur locataire.
Le prix de la transaction est fixé à 16.000 €.

CADASTRE : **Section 093AP n°203p et 199p**

SUPERFICIE : **500 m² environ**

PRIX : **16.000 €**

NOTAIRE : **M° GRANIER frais à la charge de la commune**

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

Commune associée de Noirterre – Acquisition de terrains sis Rue du Stade appartenant à M. Jacques BENOIST

La commune a pour projet l'acquisition de deux terrains situés le long de la RD 148. Cette acquisition est liée à l'extension de la station d'épuration.

Il s'agit des parcelles cadastrées section 193AN n°66 et 138.

Ces terrains permettront d'envisager la création d'un cheminement sécurisé piétons et vélos entre le centre bourg (écoles, habitations) et le stade municipal, au travers des parcelles de la nouvelle station d'épuration et de la zone d'activités.

Jean François MOREAU précise que ces terrains sont classés en zone agricole et sont non constructibles.

Le prix de la transaction est fixé à 6.500 €.

CADASTRE : **Section 193AN n°66 et 138**

SUPERFICIE : **25.995 m²**

PRIX : **6.500 €**

NOTAIRE : **M° GRANIER frais à la charge de la commune**

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

Acquisition de terrains sis à la Folie de Saint-Porchaire appartenant aux Consorts KELLER

La commune a pour projet l'acquisition de plusieurs terrains situés au carrefour du boulevard de l'Europe et de la route de Thouars.

Ces parcelles sont incluses dans le périmètre de la ZAD de Bocapôle.

La destination finale des terrains reste à définir en fonction d'une étude globale à mener sur

l'ensemble des terrains compris entre le boulevard de l'Europe, la route de Thouars, la rue de la Baritauderie et la 2x2 voies.

Il n'en reste pas moins que ces parcelles représentent une opportunité très intéressante dans l'optique du développement de ce secteur.

Le montant forfaitaire de la transaction est de 110.000 €.

PARCELLE ACQUISE : **Section AH n°105, ZK n°1 et 28**
 SUPERFICIE : **7ha 12a 11ca**
 PRIX : **110.000 €**
 DOMAINE : **110.000 €**
 NOTAIRE : M^e SALZES (Paris 13^{ème}) à la charge de la commune

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

Monsieur le Maire présente sur cette zone les terrains dont la ville est propriétaire. Il reste encore une ferme appartenant à un privé, celle des Patrotières. Monsieur le Maire rappelle que la réserve foncière fait la richesse d'une collectivité.

Le Maire alerte sur une nouvelle ligne sur la feuille d'impôt. Il s'agit d'un impôt institué par l'Etat pour financer un établissement foncier visant à aider les communes, comme la Rochelle ou Poitiers à financer les acquisitions de terrains trop onéreux. Monsieur le Maire regrette que l'on aide les villes où le chômage est déjà fort à créer de nouvelles banlieues.

ADMINISTRATION GENERALE

Convention relative à la mise en oeuvre des passeports biométriques

Il convient de signer une convention avec l'Etat afin de fixer les modalités de conservation et de transmission des dossiers « papier » de demandes de passeports gérés par la Mairie depuis le 15 juin 2009.

Les documents seront remis à la Sous-Préfecture le 5 de chaque mois et la Préfecture conservera les documents pendant 12 ans.

Monsieur le Maire précise que la commune a réalisé 146 passeports depuis le 15 juin 2009 contre 79 l'an dernier sur la même période.

Aujourd'hui le délai moyen de réception des passeports est de 10 jours.

Des discussions sont engagées avec l'Etat pour revaloriser les indemnités accordées aux collectivités qui émettent les passeports.

Monsieur le Maire rappelle que les photographes continuent de prendre les photos d'identité et de les refaire gratuitement si elles ne sont pas validées par le dispositif.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide :

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etat afin de fixer les modalités de conservation et de transmission des dossiers « papier » de demandes de passeports gérés par la Mairie depuis le 15 juin 2009.

PERSONNEL COMMUNAL

Modification du tableau des effectifs – Création de poste d'un Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet

Suite au départ à la retraite de l'agent « Chef d'atelier » du service Menuiserie à compter de juillet 2009, le recrutement d'un nouvel agent pour le service a été décidé.

L'agent parti à la retraite était titulaire du grade d'Agent de Maitrise Principal et il est nécessaire de modifier ce grade pour permettre le recrutement d'un menuisier non chef d'atelier par voie de recrutement externe sur le 1^{er} grade d'accès à la FPT sans concours.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'ouverture d'un poste de Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet.

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

QUESTIONS DIVERSES

Motion RN 249

Pierre-Yves MAROLLEAU, Président du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Bressuirais, nous a adressé un mail le mardi 28 juillet 2009 relatif à une motion concernant la RN 249.

Lors du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Bressuirais en date du 26 mai 2009, une motion relative à l'achèvement de la réalisation de la RN 249 a été votée. La motion a été adressée à :

- Monsieur le Président de la République
- Monsieur le Premier Ministre
- Monsieur le Ministre de la mise en place du Plan de Relance
- Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé des transports
- Madame la Préfète des Deux-Sèvres
- Mesdames les Sous-Préfètes des Deux-Sèvres
- Monsieur le Préfet de Région Poitou-Charentes
- Madame la Présidente de Région Poitou-Charentes
- Monsieur le Président du Conseil Général des Deux-Sèvres
- Monsieur le Président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie
- Messieurs les députés Grellier et Morisset
- Messieurs les sénateurs Bécot et Dulait

Les députés et sénateurs ont répondu à ce courrier : ils formulent des relances auprès des Ministres BUSSEREAU et DEVEDJAN.

M. MAROLLEAU ajoute que la dernière réponse du Ministre DEVEDJAN, qui remonte au 30 mars 2009, justifie le refus d'inscription sur le premier plan de relance au motif que le projet de la RN 249 ne permet pas d'envisager un démarrage immédiat des travaux. Il considère cette réponse irrecevable et montre la méconnaissance qu'a Monsieur le Ministre du dossier.

Aussi, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Bressuirais invitent tous les Conseils Municipaux, les Conseils Communautaires à prendre la même motion sur la RN 249 et à l'adresser aux destinataires ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter une motion relative à l'achèvement de la réalisation de la RN 249 et de l'adresser aux destinataires ci-dessus.

Il s'agit depuis longtemps d'un dossier préoccupant. Monsieur le Maire assure qu'il faudra mener des actions plus musclées si nécessaire.

Il n'est plus question de démarches individuelles des différents politiques du territoire, il faut maintenant agir collectivement (parlementaires de tous bords politiques et élus du territoire).

Une réunion doit avoir lieu prochainement avec le Préfet de Région au cours de laquelle Monsieur le Maire précise qu'il abordera les sujets suivants :

- Les coûts faramineux annoncés pour la section Le Pin-Bressuire qui demandent explication. Le prix au linéaire est très supérieur à celui de la section Cholet – le Pin.

-La question du demi échangeur de la route de Nueil les Aubiers qui devait être financé avec les reliquats de la 2 x 2 voies dans lesquels la Région et le Département s'étaient largement engagés. Cet équipement devient essentiel pour drainer les bocains vers le futur plateau technique et éviter leur fuite vers le Maine et Loire..

Il s'agit d'un problème général d'aménagement du territoire.

Le préfet de région n'annonce les réalisations qu'à compter de 2013. Pour avancer les travaux d'un ou deux ans, il faudrait à nouveau que les collectivités financent.

Erik BERNARD annonce que partout sur les réseaux bretons, sont indiqués les travaux réalisés dans le cadre du plan de relance. Qu'en est-il en Deux-Sèvres ?

Il n'y a pas de crédits affectés pour les routes des Deux-Sèvres.

VOTE : adopté à l'unanimité des votants

Fusion simple

Faisant référence à l'émission MEDIAS sur Collines FM, Christophe BÉALU interroge Monsieur le Maire sur la situation de la fusion association et se demande si, dans le cadre de la Réforme des collectivités locales menée par la mission Balladur certaines évolutions sont à prévoir.

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'émission, il n'a fait que répéter les propos évoqués lors de la campagne. La fusion association existe depuis 35 ans et il est à présent normal de consulter la population pour connaître son état d'esprit.

La fusion simple passe nécessairement par un accord de la population locale dans chaque commune associée alors que dans le cadre d'une fusion entre communes « classiques », c'est la population globale et donc la majorité globale qui décide. Il est donc plus facile de fusionner pour des communes que pour des communes associées.

Jean pierre DUFES précise que l'AMECA a été auditionnée par le comité Balladur. Il en existe encore 744 communes associées.

Il ajoute que la préoccupation de l'AMECA est de régler par une loi, la fusion association, les populations doivent être consultées.

Si elle ne souhaite pas cette fusion, deux solutions sont proposées : application d'une adaptation de la loi Paris, Lyon Marseille et fonctionnement en arrondissement ou bien retour à l'autonomie avec intégration dans une communauté de communes.

Monsieur le Maire estime qu'il n'y a pas d'urgence, qu'il faudra réfléchir en 2011, l'identité de la population d'une commune ou d'un territoire se fait plus par les actions de ses associations que par celle des collectivités.

Par ailleurs, la question de la fiscalité est importante car depuis 35 ans un taux unique d'imposition s'applique. Les bases d'imposition ne dépendent pas de la Commune mais de l'Etat. Elle date des années 50. La fusion simple ne changerait rien à l'impôt.

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas très démocratique avec le système actuel qu'une partie de la population n'élise pas la majorité du conseil municipal de la commune de Bressuire qui les dirige pendant 6 ans.

Il rappelle que la commune du grand Bressuire est tout de même enviée.

Pierre BUREAU estime qu'il est urgent d'attendre que le débat national se passe. Il souhaite qu'à l'avenir, les élus puissent se voir confier davantage de missions transversales afin que les élus se sentent responsables auprès de l'ensemble des habitants. Il faut augmenter et donner des responsabilités à chaque élu.

Monsieur le Maire confirme ce point en précisant les missions transversales déjà confiées sur ce mandat.

Votation poste

Christophe BEALU indique que le 3 octobre, une votation citoyenne sur la privatisation de la poste sera organisée, et souhaite savoir si la Mairie y participera.

Monsieur le Maire précise que la poste – service public permet de rompre l'isolement des personnes et de rendre un service au plus proche des usagers. La partie publique de l'activité comme la distribution du courrier doit être défendue. En revanche, sur la vente de recharges de téléphones mobiles ou l'aspect bancaire, ces secteurs relèvent du privé concurrentiel.

Monsieur Le Maire est donc partagé sur cette question.

CB

Monsieur le Maire rappelle que le prochain Conseil Municipal se tiendra le jeudi 15 octobre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Emmanuel COTILLEAU

Jean-Michel BERNIER